

LISTE DES PIÈCES INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

- Dossier unique dûment complété, daté et signé
- Copie du livret de famille (parents et tous les enfants)
- Justificatif de domicile datant de – de 3 mois
- Extrait du jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale et des droits de garde en cas de séparation ou de divorce
- En cas de garde alternée ou de garde conjointe, planning de garde du (des) enfant(s)
- En cas de séparation, accord inscription scolaire complété et signé des 2 parents
- Copie des pages de vaccinations du carnet de santé de votre (vos) enfant(s)
Noter le nom de l'enfant dans la case prévue à cet effet avant de faire les photocopies
- Numéro d'allocataire CAF (à indiquer sur la fiche « famille »)
- Pour les familles non allocataires CAF, copie de l'avis d'imposition revenus n-2 (des deux personnes dans le cas d'un couple vivant maritalement)
- Attestation d'assurance responsabilité civile des parents
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire pour chaque enfant
- Attestation d'Aide au Temps Libre (Bons CAF) pour les bénéficiaires (volet vert)
- Protocole d'Accueil individualisé (PAI) ***pour tout traitement médical particulier***

Selon l'évolution de la réglementation et des activités proposées, d'autres attestations ou certificats médicaux pourront vous être demandés ultérieurement

L'école fréquentée par votre enfant peut vous demander des documents similaires car les activités scolaires relèvent de l'Education Nationale et non de la ville de Cesson-Sévigné.